

## ***Exceptio probat regulam***<sup>1</sup>

**C. Samary et Sandor 28 mars 2005**

Les marxistes, c'est connu, sont des doctrinaires. Ils s'obstinent à croire que la compétition « libre » entre inégaux augmente l'inégalité. Dieu soit loué, la Constitution européenne tord le cou à ces balivernes et autres visions doctrinaires du « tout Etat » et des protections collectives qui ont fait tant de ravages en URSS, comme on sait... Elle leur oppose et met en oeuvre la règle d'une « concurrence libre et sans entraves » sur un marché élargi et unifié qui doit permettre une allocation efficace des moyens et assurer, à terme, les rattrapages de niveau de vie...

Le problème est que la règle en question connaît dans la Constitution elle-même une exception<sup>2</sup> de taille concernant « *les aides octroyées à l'économie de certaines régions de la République fédérale de l'Allemagne affectés par la division de l'Allemagne, dans la mesure où elles sont nécessaires pour compenser les désavantages économiques causés par cette division* ». Deux questions se posent immédiatement :

- s'agit-il d'une exception mineure ? La réponse est non, et elle est durable ; c'est d'ailleurs pourquoi il est impossible de ne pas la mettre dans la Constitution : les subventions ont été de l'ordre de 100 milliards de dollars par an pendant dix ans (et en quinze ans, de l'ordre du budget de la France !) et restent encore chaque année plus de 6 fois supérieures aux sommes que les dix nouveaux pays membres vont recevoir jusqu'à 2006 depuis leur adhésion (déduction faite de ce qu'ils versent au budget, ils recevront ensemble environ 10 milliards d'euros...)
- La situation de l'Allemagne est-elle si exceptionnelle ? Politiquement, oui bien sûr. Mais du point de vue social et politique, la règle en Europe c'est l'inégalité de développement. Et si l'on considère dans la Constitution, que les divisions passées sont un critère à prendre en compte, alors, dans ce grand marché qu'on nous ouvre, les PECO (Pays d'Europe centrale et orientale) sont « les Allemagne de l'Est » de l'Europe.

Le meilleur argument contre la Constitution se trouve donc dans le projet lui-même. En fait ces MM savent pertinemment que dès qu'il y a inégalité, le marché creuse cette inégalité. Et c'est pourquoi pendant plus d'une décennie, ont été versés aux Länder de l'ex RDA, pour y amoindrir les conséquences sociales et politiques de l'unification de 1989, plus de 1250 milliards de dollars.

Reste alors une troisième question, pourquoi mettre dans une Constitution un dogme contredit par la pratique du plus puissant des pays de l'UE, au point qu'il faut faire voter l'exception allemande ? Parce que renoncer à l'idée que le marché est la boussole naturelle, c'est la porte ouverte à la question subversive : qui décide de quoi et avec quelle logique ?

### **Encadré 1**

Une Constitution non libérale (mais pas révolutionnaire pour autant !) pourrait commencer en préambule<sup>3</sup> par expliquer que quelques biens comme la santé, l'éducation, l'eau (voir l'air), les minima sociaux sont menacés par la loi du marché et que des lois contraignantes (des vraies lois !) doivent être prises au niveau européen (d'abord, mondial ensuite) pour les protéger. Le principe de la Constitution qu'on nous propose est exactement le contraire. Mais comme ce principe est faux, on est obligé de le dissimuler derrière un catalogue à la Prévert d'exceptions, où tout le monde est censé pouvoir faire son marché. La longueur du texte fait fonction d'infirmier de campagne : si nous sommes contre la guerre, ce n'est pas l'engagement des belligérants à respecter les conventions de Genève qui nous fera changer d'avis.

### **Encadré 2**

Une remarque : si ce texte était un compromis entre tenants sociaux-démocrates et libéraux, comment se fait-il qu'aucun représentant patronal qualifié, dans aucun pays d'Europe, n'ait trouvé que ce texte faisait la part trop belle aux illusions sociales, que le marché y était trop brimé, etc. ? Peut-être qu'eux aussi ont mal lu le texte.

<sup>1</sup> Comme les titres en latin sont rares dans *Rouge*, voici la traduction correcte : « l'exception met à l'épreuve la règle », et non pas « confirme la règle », ce qui est une absurdité logique.

<sup>2</sup> §c, article III-167, sous-section 2.

<sup>3</sup> « Tout bien toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité », préambule de Constitution de 1946 à laquelle se réfère explicitement la Constitution de la Vème République.